



L'ACTUALITÉ

  
**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

## MAPRIMERÉNOV' : LE GOUVERNEMENT ARBITRE EN FAVEUR DES MESURES STRUCTURELLES ET DURABLES PORTÉES PAR LA CAPEB

Maintien des monogestes dans MaPrimeRénov', sécurisation du budget alloué pour 2025, instauration d'un parcours geste par geste sur plusieurs années, accès au RGE via la VAE, facilitation des GME, la ministre du Logement a validé l'ensemble des demandes de la CAPEB lors des concertations avec les acteurs mardi. Des arbitrages qui doivent maintenant se traduire rapidement dans les faits.

Depuis l'annonce brutale de la suspension de MaPrimeRénov' le 5 juin dernier, les artisans du bâtiment et la CAPEB ont exprimé leur colère légitime. Cette décision unilatérale, incompréhensible pour une profession pleinement engagée dans la rénovation énergétique, a semé le trouble sur les chantiers comme dans les esprits. Face à cette crise, la CAPEB n'a pas relâché la pression. Notre mobilisation a été totale et déterminée pour faire entendre la voix des artisans, défendre leurs intérêts et exiger des solutions concrètes. Aujourd'hui, à l'issue d'une concertation organisée avec les acteurs de la filière ce mardi 17 juin, la ministre chargée du Logement a annoncé une série de mesures qui reprennent très largement les propositions portées depuis de longs mois par la CAPEB. Nous saluons cet infléchissement et la reconnaissance, enfin, du rôle central joué par l'artisanat dans la transition énergétique. Ces annonces vont dans le bon sens. Mais attention : elles ne seront utiles que si elles sont mises en œuvre immédiatement et pleinement.

**Les artisans n'attendent pas des promesses, ils attendent des actes.**

Le maintien des monogestes est une victoire du bon sens. Il était inacceptable de sacrifier, une nouvelle fois, des milliers de chantiers au prétexte de renforcer les contrôles sur un parcours unique de rénovation d'ampleur. Le retour des monogestes dans MaPrimeRénov' était un préalable non négociable pour la CAPEB. Cette décision du Gouvernement montre que notre détermination n'a pas été vaine. Nous avons été entendus ! C'est assurément une grande victoire pour toutes les entreprises qui devraient ainsi éviter une rupture brutale de leur activité et tous les problèmes inhérents à un changement de règles non anticipé.

Ce n'est pas le seul point de satisfaction : Mme Létard a également confirmé que le budget alloué à MaPrimeRénov' serait sécurisé pour 2025. La CAPEB l'a dit haut et fort : pas question que les économies budgétaires se fassent sur le dos de la rénovation énergétique. Pas question de fragiliser une politique publique essentielle,

créatrice d'activité pour les entreprises et de recettes fiscales pour l'État. Nous avons obtenu la garantie d'un budget préservé pour 2025. C'est une avancée. Mais nous appelons néanmoins à engager au plus vite des concertations en vue du budget 2026 qui, nous le savons, fera l'objet de fortes pressions, le volume des économies budgétaires à réaliser étant considérable.

La CAPEB peut se féliciter d'avoir, enfin, convaincu le Gouvernement de l'opportunité de s'engager dans les réformes structurelles et durables qu'elle propose depuis des mois et des mois. C'est un combat de longue haleine que nous avons mené pour que soit mis en place un parcours de rénovation énergétique par gestes. La Ministre a annoncé la création d'un parcours de rénovation énergétique plus lisible, plus simple, plus accessible pour les particuliers comme pour les professionnels. C'est ce que nous réclamons depuis le début. Il est temps d'en finir avec les usines à gaz. Il faut un parcours adapté à la réalité de terrain, pensé avec ceux qui rénovent, c'est-à-dire les artisans. Le dispositif actuel est déséquilibré et mal calibré en ce qui

L'ACTUALITÉ (Suite)

concerne le parcours de rénovation d'ampleur. En concertation avec les acteurs de la filière, le parcours par gestes doit désormais être mis en œuvre au plus vite, la Ministre le prévoyant pour début 2026.

Autre sujet de satisfaction : la simplification de l'accès à la qualification RGE est une avancée majeure. Depuis la fin 2023, nous plaçons – et nous sommes les seuls à le faire – pour que soit mise en place une voie d'accès simplifiée à la qualification RGE, fondée sur le contrôle des chantiers et non pas des dossiers administratifs. C'est une réponse concrète aux petites entreprises, trop souvent exclues du marché faute de moyens ou de temps pour obtenir cette qualification pourtant indispensable. Cette simplification doit devenir une réalité sans délai, pour permettre à toutes les entreprises artisanales, y compris les plus petites, de jouer leur rôle dans la massification des travaux.

Dans la même perspective, nous plaçons sans relâche pour que soient facilités les groupements momentanés d'entreprises en les exonérant de solidarité juridique. Tous les efforts que nous avons déployés à ce jour pour y parvenir ont été vains. Nous obtenons aujourd'hui l'engagement du Gouvernement de faire adopter une modification législative pour faciliter la constitution de GME. C'est une avancée stratégique. Permettre à des artisans de différents corps de métier de se regrouper

ponctuellement pour répondre à un marché, c'est leur donner les moyens de se positionner ensemble sur des projets de plus grande envergure. Cette mesure peut être un levier puissant de structuration de l'offre artisanale.

Cette réunion de concertation a donc été positive mais, au-delà des discours, notre vigilance reste totale. Ces annonces sont le fruit d'un combat que nous avons mené avec force et constance. Elles traduisent un premier pas du Gouvernement vers une politique de rénovation plus juste, plus efficace, plus accessible. Nous saluons l'écoute dont a fait preuve la ministre du Logement.



Mais nous le disons aussi avec fermeté : pas question que ces annonces restent lettre morte. Pas question de voir ces mesures s'enliser dans des discussions interminables ou se diluer dans les textes. Pas question que les artisans soient une fois de plus les oubliés des politiques publiques. Nous ne l'avons que trop subi ces derniers mois !



La CAPEB restera mobilisée, aux côtés des artisans du bâtiment, pour veiller à la traduction concrète de chaque engagement. Nous serons à la table des concertations, sur le terrain des solutions, et en première ligne si les promesses devaient être remises en cause.

Parce que ce combat, c'est celui de l'emploi, du climat, du pouvoir d'achat des ménages. Et surtout, c'est celui de la reconnaissance du rôle fondamental de l'artisanat du bâtiment dans l'avenir de notre pays !

### → LE PARCOURS DE TRAVAUX QUE PROPOSE LA CAPEB

Le parcours de travaux geste par geste que nous proposons est simple. Il s'agit, après un premier geste de rénovation énergétique, comme une isolation de combles par exemple, de proposer au client un parcours pour continuer la rénovation énergétique de son logement. Un audit énergétique serait alors effectué pour prioriser les travaux à réaliser et pour prévoir les interfaces entre les différentes étapes de réalisation des travaux. Un second geste serait ensuite effectué, venant constituer un premier bouquet de travaux en s'ajoutant au premier geste déjà réalisé. De ce fait, lors de la réalisation de ce 2<sup>ème</sup> geste de travaux, une bonification de l'aide par les CEE serait assurée. Puis, un 2<sup>ème</sup> bouquet de travaux serait engagé avec une bonification toujours financée par les CEE. Enfin, un 3<sup>ème</sup> bouquet de travaux ou un dernier geste de travaux suivrait, entraînant une nouvelle bonification des aides par les CEE à la fin de ce parcours. Par exemple, le 1<sup>er</sup> bouquet serait constitué de l'isolation combles et de la ventilation, le 2<sup>ème</sup> bouquet serait constitué lui de la pose de menuiseries et de l'isolation thermique des murs tandis que le 3<sup>ème</sup> bouquet consisterait en l'isolation des planchers bas et dans la mise en place d'une PAC. Des travaux facturés progressivement avec des aides bonifiées au fur et à mesure de l'avancée du parcours, tout ceci contribuerait à décourager les fraudeurs bien plus intéressés par des rénovations globales à 80 000 € en une seule fois.

### → LA CAPEB RESTE MOBILISÉE POUR QUE LES ANNONCES SE TRANSFORMENT EN ACTES CONCRETS

Nous sommes convaincus de la sincérité de la ministre du Logement et de sa volonté de mettre en œuvre les arbitrages qu'elle a annoncés ce mardi 17 juin. Pour autant, nous savons aussi tout le poids de Bercy dans ce pays et l'ampleur de l'effort budgétaire qui devra être fait en 2026 et certainement pour les années suivantes, ce qui pourrait compliquer un tant soit peu la reconduction d'une enveloppe suffisante pour MaPrimeRénov'. Nous savons aussi que soufflent des vents contraires aux monogestes et au parcours de rénovation que nous voulons mettre en place. Nous savons enfin que toutes nos tentatives parlementaires visant à modifier les règles du GME ont échoué. Enfin, l'expérience nous a montré que, même lorsque les ministres prennent des arbitrages favorables aux entreprises artisanales du bâtiment,

d'autres s'emploient ensuite à tout faire pour qu'ils ne puissent pas se concrétiser, déployant une stratégie d'enlèvement ou prétextant que tous les acteurs ne sont pas accordés sur tel ou tel point. C'est pourquoi nous restons plus que jamais vigilants, à la disposition du Gouvernement pour avancer vite et bien, mais vigilants. Les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB de Clermont-Ferrand seront l'occasion de l'exprimer fortement. Le millier d'artisans du bâtiment qui sera réuni à la Grande Halle pourra manifester son impatience quant à la concrétisation rapide des mesures annoncées et rappeler les conséquences majeures qu'un blocage induirait pour les entreprises comme pour leurs clients. **Nous vous attendons très nombreux à la Grande Halle d'Auvergne mardi 24 juin à 18h15 !**

## ÉCONOMIE

### → LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC GEBERIT

Avec 26 sites de production, 11 000 employés dans plus de 50 pays, Geberit s'affirme comme le leader européen dans le secteur des produits sanitaires et des céramiques de salles de bains. La CAPEB et Geberit avaient signé un premier partenariat en 2021 qu'ils renouvellent aujourd'hui. Comme précédemment, ce

partenariat vise à amplifier l'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment dans la montée en compétences, notamment à travers des formations commerciales et techniques proposées aux adhérents CAPEB. Geberit met également à disposition des outils pédagogiques et commerciaux destinés à valoriser

auprès des particuliers l'intérêt et la performance de ses solutions innovantes et durables. Le renouvellement et le renforcement de ce partenariat s'inscrivent pleinement dans la volonté de la CAPEB d'accompagner les artisans face aux enjeux de la transition énergétique et des attentes croissantes en matière de durabilité et de performance.



## MÉTIERS

### → POLLUTION DE L'AIR : LE BÂTIMENT AU CŒUR DES ENJEUX, LES ARTISANS AU CŒUR DES SOLUTIONS



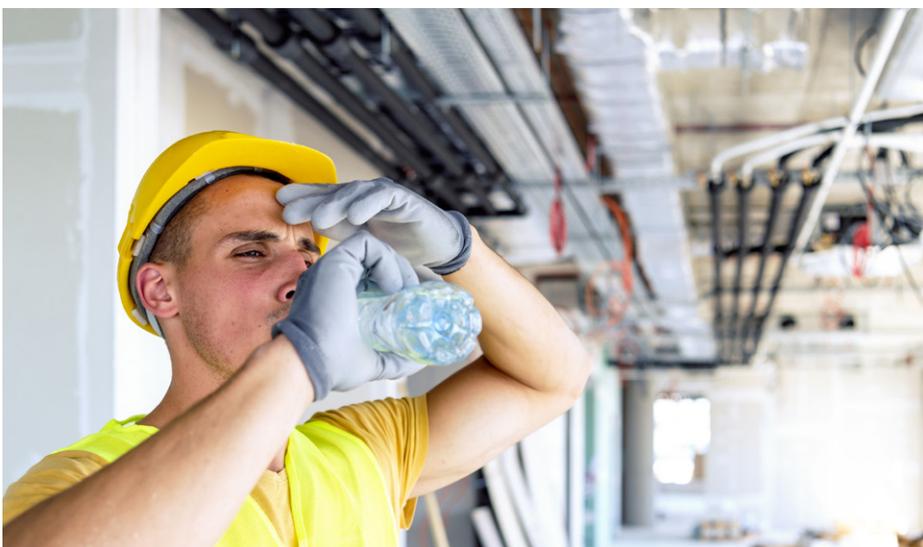
L'air que nous respirons est encore trop pollué, et cela menace notre santé. En France, le bâtiment est la principale source de particules fines, surtout en hiver (jusqu'à 44 % de la pollution en cette période de l'année vient du bâtiment). Le chauffage au bois et au fioul est particulièrement

pointé mais d'autres sources de pollution, comme les transports, l'agriculture ou l'industrie, y contribuent aussi. Pour améliorer la qualité de l'air, l'État a lancé plusieurs plans, et notamment le remplacement des vieux poêles à bois par des appareils moins polluants, ou l'interdiction

d'équipements trop anciens dans certaines zones. C'est une opportunité pour les artisans de valoriser leur expertise et de s'engager dans des marchés porteurs, tout en contribuant à la santé de tous en proposant des solutions de chauffage saines. Un « Roquelaure de la qualité de l'air », le 12 mai dernier, a permis de rappeler l'urgence sanitaire liée à la pollution : maladies respiratoires, décès prématurés, coûts économiques. La ministre de la Transition écologique a annoncé de nouvelles mesures pour 2026-2029 et une enveloppe de 150 millions d'euros pour soutenir les collectivités locales. Elle a aussi défendu les Zones à faibles émissions (ZFE), en promettant des règles plus souples, un meilleur accompagnement des habitants, et des aides renforcées pour les plus modestes.

## SOCIAL

### → CHALEUR : LES MESURES DE PROTECTION SONT RENFORCÉES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET



L'employeur a désormais l'obligation légale d'anticiper et de gérer les risques liés à la chaleur par des mesures concrètes, graduées selon l'intensité de l'épisode, et adaptées à la situation de chaque travailleur. Ces mesures visent à garantir la santé et la sécurité des salariés face à un risque climatique en forte progression. Le décret du 27 mai dernier prévoit en particulier l'obligation d'intégrer dans le Document Unique les risques liés aux ambiances thermiques (températures élevées et canicule) avec évaluation et mesures de prévention adaptées. Il impose que soit mise à disposition de l'eau potable fraîche à raison de 3 litres au moins par salarié et donc de prévoir un moyen pour maintenir l'eau au frais sur les chantiers. Pour les salariés qui travaillent en

intérieur, le décret impose un renouvellement de l'air efficace, soit par ventilation mécanique, naturelle ou par climatisation. Des moyens de rafraîchissement doivent aussi être mis à disposition : ventilateurs, brumisateurs, stores, zone ombragée pour limiter la surchauffe. Les obligations des employeurs imposent par ailleurs une adaptation des horaires, des pauses supplémentaires, un allègement de la cadence de travail. Ils devront aussi sensibiliser leurs salariés aux signes de coup de chaleur et aux gestes tant de prévention que de premiers secours. Le risque canicule doit être évalué chaque jour en tenant compte de la météo, de la nature des travaux, de l'âge et de la santé des salariés, ce qui peut conduire à une interruption du travail si nécessaire.

## LOBBYING

### → COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : LA CAPEB AUDITIONNÉE



Le Sénat mène une série d'auditions dans la perspective de l'examen du Projet de Loi d'Approbation des Comptes de la Sécurité Sociale (PLACCS) pour 2024. Le texte a déjà été examiné par les députés. Précisons que ce PLACCS permet de constater la situation des comptes sociaux et d'évaluer les politiques de Sécurité sociale. Le 10 juin dernier, l'administrateur confédéral Marc Lagouarre représentait la CAPEB devant la rapporteure du texte sur la branche AT-MP, Marie-Pierre Richer (LR Cher) pour évoquer les enjeux de cette branche AT/MP pour ce qui concerne le BTP. A cette occasion, Marc Lagouarre a présenté les actions que déploie la CAPEB pour prévenir les risques de sinistralité et pour accompagner les petites entreprises dans cette direction. Il a notamment évoqué la création de l'IRIS-ST et son rôle majeur d'information et de sensibilisation des entreprises, ainsi que les diverses collaborations avec l'OPPBTP. Après avoir rappelé les spécificités des petites entreprises du bâtiment (tarification collective, baisse de la sinistralité dans les petites entreprises), il a souligné l'importance de réduire le taux de cotisation de ces entreprises pour les encourager à mener des actions de prévention des risques. Il a plaidé également pour le maintien de l'excédent de la branche AT/MP au sein de la branche AT/MP afin d'utiliser les fonds pour la prévention.



# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## PRESSE



Vendredi dernier, Jean-Christophe Repon était sur Radio Classique pour tirer la sonnette d'alarme face à la suspension de MaPrimeRénov'. Suite aux annonces diffusées lundi dans *Le Parisien* affirmant que le dispositif ne serait pas interrompu concernant les monogestes *Ouest-France* a recueilli une première réaction de Jean-Christophe Repon. *La Tribune* et TF1 reviennent également sur cette actualité.

## CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui se tenait lundi soir sous la présidence de Jean-Christophe Repon a notamment examiné la question de « *la gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau* », échangé sur les projets d'avis en cours (sur l'habitat et sur le financement de l'enseignement supérieur) et mis au point un projet de résolution concernant les propositions du groupe de travail sur les Quartiers Populaires

de la Ville. Cette résolution vise à pointer le développement économique des QPV comme un moyen de créer des opportunités d'emplois pérennes (salariés comme indépendants) au sein de ces territoires, tout en améliorant les conditions de vie des habitants via notamment la création de commerces et d'activités de services pour les habitants.

## PARLEMENTAIRE

Le Président a reçu Olivier Dussopt, député Ardéchois et ancien ministre du Travail et de l'emploi. Il s'agissait d'évoquer avec lui les principaux enjeux de l'artisanat du Bâtiment sur le plan social et paritaire ainsi que les négociations interprofessionnelles en cours.

## PARTENARIAT



Le Président Jean-Christophe Repon a signé mardi midi le renouvellement de la convention de partenariat avec Geberit. (voir notre rubrique Économie)

## U2P

Le Comité exécutif de l'U2P qui se réunissait jeudi est principalement revenu sur le projet d'accord relatif aux transitions et reconversions professionnelles ainsi que sur l'aboutissement des négociations au sein de la délégation permanente sur les retraites.

## RÉSEAU



Ce mardi, le Président confédéral a pu échanger avec le vice-président de la CAPEB Réunion pour évoquer la situation des entreprises et de la CAPEB dans ce département d'outre-mer.

Il présidait par ailleurs ce mercredi le Conseil Interrégional en amont duquel il a pu échanger avec les responsables du Réseau au sujet des dernières évolutions relatives à MaPrimeRénov' et à l'action syndicale que la CAPEB entend conduire lors des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB. Enfin jeudi, il présidait le comité de pilotage CAP CAPEB.

## GOVERNEMENT

### → SANTÉ SÉCURITÉ PRÉVENTION : DES ÉCHANGES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le 10 juin, le ministère du travail avait convié les partenaires sociaux du BTP, la CNATP et l'OPPBTB ainsi que la DARES et la DGT pour échanger sur le renforcement des engagements en matière de prévention, notamment des accidents du travail graves et mortels, dans les branches de la construction et des travaux publics.

Cette rencontre faisait suite au Conseil National d'Orientation des Conditions de Travail (CNOCT) du 3 février 2025 qui a réuni les acteurs de la prévention et de la santé et de la sécurité au travail, partenaires sociaux et organismes de prévention et la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet. La CAPEB y était représentée par son administrateur Yann Danion qui a rappelé à cette occasion que les TPE sont un acteur essentiel du bâtiment (97 % des entreprises ; 535 000 salariés, 450 000 entreprises du

bâtiment sur l'ensemble du territoire) et que la CAPEB est un acteur qui fait de la prévention un axe intrinsèque de la gestion des entreprises du bâtiment. Une prévention qui, a-t-il déclaré, reste le levier majeur de la lutte contre la sinistralité. Il a souligné également que le nombre, la diversité, et l'absence de fonction administrative dédiée à la santé sécurité dans les petites entreprises ont conduit la CAPEB et l'OPPBTB à collaborer sur la prévention des risques professionnels, avec l'appui de l'IRIS-ST. Il a appelé l'ensemble des partenaires à soutenir cet accompagnement et à déployer des actions de prévention. Yann Danion a rappelé par ailleurs le combat incessant de la CAPEB pour limiter la sous-traitance qui est trop souvent à l'origine d'accidents du travail, précisant que les données sur les accidents graves et mortels sont à nuancer puisqu'une



grande partie d'entre eux est liée aux malaises dont la cause n'est pas identifiable. En conclusion, il a indiqué que la CAPEB est favorable à la mise en œuvre d'une réflexion politique en faveur de l'amélioration de la prévention de ces accidents intégrant une investigation sur les malaises et les actions de préventions spécifiques.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)  
qui vous permettra d'accéder à

